

Title	Julien Benda, drayfusard atypique (1898-1900)
Sub Title	ジュリアン・バンダ：異色のドレフェス主義知識人(1898—1900年)
Author	堀, 茂樹(Hori, Shigeki)
Publisher	慶應義塾大学藝文学会
Publication year	1998
Jtitle	藝文研究 (The geibun-kenkyu : journal of arts and letters). Vol.74, (1998. 6) ,p.301(58)- 324(35)
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Journal Article
URL	<a href="https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AN00072643-00740001-0324">https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AN00072643-00740001-0324</a>

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the Keio Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

# Julien Benda, dreyfusard atypique (1898-1900)

PAR SHIGEKI HORI

En 1922, Henri Massis, un des adversaires idéologiques de Julien Benda, a pu écrire : «Blum, Benda, c'est la génération de *la Revue blanche*, et ce Julien Benda, quel fameux anarchiste naguère. . . ! <sup>(1)</sup>» Lors de l'affaire Dreyfus, en effet, J. Benda a pris parti en devenant un des principaux collaborateurs de *La Revue blanche*, feuille notoirement dreyfusiste<sup>(2)</sup>. Aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à la genèse de *La Trahison des clercs*, le dreyfusisme actif du Benda des années 1898-1900 ne laisse pas de soulever au moins deux questions<sup>(3)</sup> : 1° Comment Benda percevait-il et analysait-il les enjeux de l'Affaire ? 2° Pour quels motifs Benda s'est-il engagé dans le dreyfusisme, et, plus généralement, quel sens trouvait-il dans l'engagement de ceux que l'on commençait alors à appeler les «intellectuels»? La présente étude a pour but d'apporter des réponses à ces deux questions qui, à l'évidence, sont étroitement liées l'une avec l'autre<sup>(4)</sup>.

## I.- Les enjeux de l'Affaire

Le premier écrit publié de Julien Benda date du 15 janvier 1898. C'est un billet intitulé *Etats d'âmes* et qui fut imprimé sur la une du quotidien *Le Siècle*<sup>(5)</sup>.

Rappelons brièvement les circonstances. Le 13 janvier de la même année, c'est - à - dire le surlendemain de l'acquittement d'Esterhazy, le colonel Picquart fut condamné à soixante jours de

forteresse en attendant d'être l'objet d'une commission d'enquête, et Schreurer-Kestner, quant à lui, fut évincé de la vice-présidence du Sénat. Or, précisément ce jour-là, Georges Clemenceau fit paraître, dans un numéro spécial de *L'Aurore* qu'il dirigeait, une lettre ouverte d'Emile Zola au Président de la République, et ce, en l'intitulant *J'accuse*. On sait quel scandale l'article de Zola a provoqué tant auprès de la classe politique que du côté de la presse antidreyfusarde, dont l'audience était autrement plus importante que celle de la presse dreyfusarde. Toujours est-il que, le lendemain, le 14, *L'Aurore* publia la première pétition des «intellectuels» en faveur de la révision du procès Dreyfus ainsi que les noms de ses 104 signataires (E. Zola, A. France, E. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, etc.). Soudain revigoré de la sorte, le camp dreyfusiste allait engager de nouveau la bataille contre le camp opposé, à savoir celui des nationalistes et des conservateurs, lequel, du moins en ce qui concerne le procès Dreyfus, contrôlait encore quasi complètement l'opinion.

C'est donc en pleine crise dreyfusienne — le surlendemain de la publication du *J'accuse* de Zola et le lendemain de celle d'une première «pétition pour la révision» — que le billet de Benda *Etats d'âmes* a été inséré dans *Le Siècle*. Qu'on nous permette d'emblée de citer entièrement le texte de ce billet :

Voici le fond de l'inquiétude morale, qui traque beaucoup de Français.

Si une violation de loi a été commise, pensent-ils, l'esprit de justice réclame impérieusement ses droits ; d'autre part, cette satisfaction devant établir alors l'iniquité ou tout au moins la naïveté de certains dignitaires de l'armée et devant par là amoindrir le prestige de l'uniforme et la force militaire de la

France, il se trouve que, dans ce cas douloureux, les exigences du patriotisme sont directement opposées à celles de l'équité.

Les uns n'hésitent pas : «La patrie avant tout ! Et pour cela, posons la perfection de l'armée comme une définition, non comme une chose susceptible d'être démontrée !»

Les penseurs, les êtres sensibles surtout aux conceptions abstraites, aux beautés de la Justice et de la Vérité, secouent la tête. . .

Platon avait vu loin, quand il les bannissait de sa République<sup>(6)</sup>.

On remarquera que ces propos n'ont rien de ce qu'on attend d'ordinaire d'un «intellectuel engagé». Ils sembleraient plutôt constituer une analyse distante, objective, du conflit. Cela étant constaté et sans nous préoccuper, pour l'instant, de la question de savoir où était la position de Benda lui-même entre ceux qui crient «la patrie avant tout !» et ceux qui «secouent la tête», retenons ici les points suivants : 1° Benda considère comme irréductible l'opposition des «exigences du patriotisme» et de «celles de l'équité» ; 2° il qualifie d'«abstraites» les conceptions de «Justice» et de «Vérité» ; 3° il suggère que ceux qui sont «sensibles surtout» aux «beautés» de ces conceptions n'avaient pas de place dans la cité d'ici-bas.

Onze mois plus tard, Benda commença à collaborer à *La Revue blanche*<sup>(7)</sup>. Sans doute, comme le note Pierre Chambat, «le dessein de Benda» coïncidait-il «avec celui de la revue : faire avancer la cause dreyfusarde par l'élucidation des raisons profondes du conflit, la dénonciation des malversations commises par les autorités militaires, la mise en cause des institutions sur lesquelles les antidreyfusards s'appuyaient : l'Eglise, l'Académie et surtout l'Armée<sup>(8)</sup>». Mais, quant au

fond du problème que l'affaire Dreyfus posait aux Français, la manière de voir de Benda resta essentiellement la même que celle qui se dégage à la lecture de son billet paru dans *Le Siècle*.

Ainsi, nous pouvons lire dans un long article qu'a écrit Benda pour *La Revue blanche* datée du 15 mars 1899 : «déclarer que le conflit n'a pas lieu entre l'intérêt de l'équité et celui de la patrie», c'est aussi absurde que «d'affirmer que tous les angles droits ne sont pas égaux entre eux<sup>(9)</sup>». Car, explique notre essayiste, quand bien même Dreyfus serait-il coupable, il n'en demeurerait pas moins acquis qu'en le condamnant sur des pièces dissimulées, voire falsifiées, les membres du conseil de guerre ont violé les formes juridiques les plus élémentaires. Dès lors, non seulement la simple application de la loi exigerait «l'envoi au bagne d'au moins une escouade de grands galonnés<sup>(10)</sup>», mais encore l'esprit de justice, quant à lui, exigerait «la flétrissure de l'esprit militaire<sup>(11)</sup>» qui, par sa nature, ne respecte guère la légalité. Or, toutes ces sanctions sont plutôt nuisibles, on en conviendra, au bon fonctionnement de l'armée et, partant, à l'efficacité de la défense nationale. Dans ces conditions, faut-il oui ou non réclamer que la vérité soit révélée et que la justice soit faite ? Comme quoi, fait remarquer Benda, à supposer même que tout le monde soit «d'accord sur la question *de fait*, le conflit ne prendrait pas fin pour cela<sup>(12)</sup>» [C'est Benda qui a souligné.]

On l'aura compris : pour Benda, collaborateur de *La Revue blanche*, l'affaire Dreyfus n'était pas seulement judiciaire mais surtout politique. Plus précisément, aux yeux de Benda, l'enjeu de l'affaire Dreyfus se laissait percevoir à trois niveaux : 1° niveau pour ainsi dire scientifique (question de fait, question du respect de la vérité), 2° niveau proprement judiciaire (question de droit, question du respect de la légalité) et 3° niveau politique (question des valeurs morales).

Résumons l'analyse de Benda : au niveau scientifique, on pouvait s'en tenir à un fait objectif incontestable : le fameux bordereau n'était pas de l'écriture de Dreyfus ; ce qui indiquait l'innocence de ce dernier. Or, en dépit de ce fait «têtu», le conseil de guerre a jugé Dreyfus coupable en prétendant que, pour rendre ce verdict, il s'était appuyé sur des preuves dont la teneur relevaient d'un secret de défense nationale et qui, de ce fait, ne pouvaient être rendues publiques. Dès lors, indépendamment de la question de savoir si Dreyfus était innocent ou coupable, on ne pouvait que constater l'illégalité de sa condamnation. Qui ne sait en effet qu'en Etat de droit, il est condamnable de condamner un citoyen sur des preuves non communiquées ? Au niveau judiciaire donc, la loi exigeait qu'on acquittât Dreyfus et qu'on punit ceux qui l'avaient condamné. Seulement, ces derniers étaient les plus hauts dignitaires de l'armée, et celle-ci apparaissait aux yeux de tous comme pilier de la défense nationale. Dans ces conditions, il était inévitable sur le plan pratique que deux morales s'affrontassent, l'une réclamant prioritairement la justice, l'autre voulant à tout prix sauvegarder l'honneur de l'armée. Si bien qu'au niveau politique, fidèle au schéma qu'il avait déjà esquissé à la tribune du *Siècle*, Benda estimait que l'antagonisme de «l'idée de patrie» et de «l'idée de justice» qui restait «latent» en temps ordinaire était devenu «patent» à l'occasion de l'Affaire<sup>(13)</sup>.

Toutefois, alors que, dans son billet paru dans *Le Siècle*, il avait écrit «la Justice» avec un J majuscule et avait tenu cette idée pour abstraite, il essaya cette fois de l'opposer *directement* à «l'idée de patrie» et, pour cela, de l'inscrire dans la positivité.

En un mot, écrit Benda, remarquant que les nations sont pourvues, d'une part, d'appareils appropriés aux besoins de la vie

extérieure (organes d'attaque et de défense, armée, maxime, etc. . .), d'autre part, d'appareils appropriés aux besoins de la vie intérieure (industrie, banque, etc.), j'appelle «idée de patrie» le faisceau des sentiments et des croyances nécessaires au fonctionnement des premiers appareils et «idée de justice» le faisceau relatif aux seconds<sup>(14)</sup>.

C'est donc en positiviste, et non en métaphysicien, que Benda conçoit ici l'idée de justice<sup>(15)</sup>. Rien d'étonnant alors à ce qu'il mesure la valeur de la justice en terme d'*utilité*. Mais, dans une telle optique, face à l'autorité du commandement militaire qui est considérée comme indispensable pour assurer la force matérielle de la nation, de quel poids pèse la justice qu'incarnent les principes libéraux tels que «l'implacable inviolabilité des droits de l'homme<sup>(16)</sup>» ou «la rigoureuse observation de l'égalité de tous devant la loi<sup>(17)</sup>» ?

Benda considère que, dans l'affaire Dreyfus, la France s'est trouvée devant une alternative absolue : ou bien risquer de sacrifier sa puissance matérielle à l'intérêt de la justice, ou bien sacrifier l'intérêt de la justice à l'intérêt du prestige militaire. Et c'est lui-même qui indique la solution la plus plausible dans la mesure où elle serait conforme au besoin vital de la nation :

Quelle solution allait prévaloir ? La solution *la plus utile*.  
Quelle est-elle ? La réponse sera unanime, je crois : vu l'état actuel de l'Europe, la prépondérance de l'idée de patrie sur l'idée de justice est plus utile à la France que la prépondérance en sens inverse<sup>(18)</sup>. [C'est Benda qui a souligné.]

(. . .) qu'il s'agisse d'un individu ou d'une nation, dès qu'un

organisme est mis en demeure de défendre sa vie contre des attaques étrangères, le sentiment de la justice devient une émotion de luxe : dans l'état actuel des rapports internationaux, *la France ne peut pas s'offrir le luxe d'être juste*<sup>(19)</sup>. [C'est Benda qui a souligné.]

Ces propos, pour inattendus et assez provocateurs de la part d'un dreyfusard qu'ils soient, ne sont nullement isolés dans les textes du Benda des années 1898-1900. Au contraire, pour n'en citer qu'un exemple, dans un article vraisemblablement écrit durant la période où les passions suscitées par l'affaire Dreyfus allaient s'assoupir, et dans lequel il portait un regard rétrospectif et sociologique sur l'action des écrivains engagés dans cette affaire, Benda a repris les considérations exprimées dans les propos que nous venons de citer, et est allé jusqu'à exposer l'argument qui, estimait-il, aurait pu être le plus avantageux pour les antidreyfusards. Le voici :

J'avoue que, quand je lis les écrivains antirévisionistes, je suis frappé de l'indigence et de l'inhabileté de leur système de défense (. . .). Il me semble qu'à leur place, au lieu d'ergoter sur les questions d'«aveux» ou de «bordereau» où ils étaient battus d'avance, j'aurais commencé par déclarer que «probablement Dreyfus était innocent», déclaration qui stérilisait immédiatement tout l'effort victorieux de mes adversaires sur la question de fait ; puis, transformant hardiment l'Affaire en pure question morale, j'aurais dit : « L'armée ne vivant que du salut de l'autorité, et l'armée nous étant plus indispensable que jamais, l'intérêt suprême exige le maintien de la sentence.» C'est là, après tout, une thèse politique défendable, et de Maistre a prouvé qu'



elle n'est pas incompatible avec l'éloquence ni avec une certaine ampleur de pensée<sup>(20)</sup>.

Si Benda avait réellement voulu s'opposer à la révision du procès Dreyfus, il n'aurait donc pas hésité à avoir recours à l'argument de la raison d'Etat pour repousser les exigences de la justice. Or, à part Charles Maurras dont Benda reconnaissait qu'il avait «osé esquisser cette doctrine<sup>(21)</sup>», les écrivains qui se déclaraient antirévisionnistes n'ont pas franchement invoqué la raison d'Etat. A cela, dit Benda, on ne trouve qu'une raison : étant donné le prestige dont l'idée de justice jouissait auprès du peuple, ces écrivains-là aurait senti que leurs lecteurs ne les suivraient pas s'ils bafouaient ouvertement la justice au nom de la raison d'Etat. C'est ainsi qu'au lieu d'affronter leurs adversaires sur la question des valeurs morales, les antirévisionnistes ont la plupart du temps discuté la question de fait ; d'où, toujours selon Benda, le mensonge et l'occultation perpétuelle de la vérité chez eux. On aura compris le paradoxe : Benda dit qu'en ce qui concerne la plupart des antirévisionnistes, le travestissement de la vérité, autrement dit, la violation des principes rationnels sur la question de fait, résulte, non pas de ce qu'ils se sont montrés adeptes de la raison d'Etat, mais précisément du fait qu'ils étaient incapables de se déclarer comme tels.

On voit par ce qui précède à quel point ce Julien Benda a été atypique comme dreyfusard<sup>(22)</sup>. Mieux, nous dirions volontiers à l'instar de l'historien Michel Winock : «au fond, Benda aurait très bien pu être un antidreyfusard conséquent<sup>(23)</sup>». Or, on le sait, Benda ne le fut point, bien au contraire. Pour quelle raison a-t-il choisi d'être de ces «intellectuels<sup>(24)</sup>» engagés dans le dreyfusisme ? Quel sens trouvait-il à l'être ?

## II.- Le sens de l'engagement

Benda ne se faisait pas d'illusion quant aux mobiles des gens qui ont choisi le camp dreyfusiste. Dans ses *Dialogues à Byzance*<sup>(25)</sup>, l'ouvrage dont la plus grande partie est composée des textes initialement publiés dans *La Revue blanche*, il y a une scène où Eleuthère (ce nom signifie «le libre»), le personnage cher à Benda, et dont il fera son porte-parole tout au long de sa carrière d'écrivain, essaye de regarder «avec l'oeil sec de l'entendement<sup>(26)</sup>» le camp dreyfusiste pour voir de quels éléments celui-ci est composé. Eleuthère y trouve «d'abord un tas de juifs, qui, par esprit de solidarité, sans se demander s'il est coupable ou non, veulent la réhabilitation d'un de leurs», «puis un tas d'ambitieux», «un tas de rabougris vindicatifs [contre l'armée]», «un tas de d'amateurs de romans-feuilletons (. . .) qui furent surtout impressionnés par l'image romantique de Picquart dans sa prison, et de l'autre sur son rocher», «un tas de snobs (. . .) enchantés de faire partie des listes [des intellectuels] imprimées par les journaux» et «*enfin, une ou deux centaines d'hommes épris de justice*<sup>(27)</sup>» [c'est Benda qui a souligné].

On voit ici clairement que Eleuthère-Benda n'a que le mépris pour ceux dont le dreyfusisme est motivé par la solidarité raciale ou communautaire, par une ambition personnelle, par une rancune, voire par le sentimentalisme ou par le snobisme<sup>(28)</sup>. Mais alors, pour quel motif Benda lui-même a-t-il pris parti pour l'acquittement de Dreyfus ? Les textes qu'il a écrits à cette période nous permettent de discerner chez lui trois motifs distinctes qui, d'ailleurs, correspondent chacun à un des ces trois niveaux — respectivement scientifique, juridique et politique — auxquels, comme on l'a vu plus haut, il percevait et analysait l'enjeu de l'Affaire.

Le premier motif que nous discernons, c'est l'exigence du respect qu'on doit à la vérité scientifique. Dans son article de *La Revue blanche* du 1<sup>er</sup> mars 1900, Benda fit expliquer par Eleuthère pourquoi les intellectuels qui s'étaient mobilisés si activement lors de l'affaire Dreyfus, restaient inactifs devant la guerre sud-africaine qui était alors d'actualité. Ce passage, bien qu'il parle, non pas de Benda lui-même en tant qu'individu, mais des intellectuels — plus exactement des « savants » — en général, nous semble néanmoins indiquer ce à quoi, en s'engageant dans l'affaire Dreyfus, Benda s'attachait au premier chef :

Une première chose qui différencie nettement l'affaire actuelle de l'affaire Dreyfus, c'est que, dans l'affaire Dreyfus, bien avant la question de droit, il y avait une question scientifique ; bien avant de discuter s'il était juste ou injuste que Dreyfus restât sur son rocher, il y avait à savoir qui avait écrit le bordereau. Or, c'est cette face-là de l'Affaire, croyez-le, qui a mis en émoi un grand nombre de savants ; c'est le besoin de se rebiffer contre le « deux et deux font cinq » qui, chez beaucoup d'entre eux, a été l'unique stimulus de leur mouvement, alors que, si on leur avait dit : « Assurément, le traître c'est Esterhazy, mais, pour telle et telle raison, il faut que Dreyfus reste où il est », ils auraient sans doute pensé que l'évaluation du degré de justice d'un acte social n'est pas du domaine de la science et seraient restés cantonnés dans leurs chères études. — Dans l'affaire sud-africaine, point de question scientifique ( . . . ) ; point d'aiguillon à la sensibilité purement scientifique, partant point de mouvement de ces purs hommes de science<sup>(29)</sup>.

Ici, nous constatons une fois de plus que Benda n'était pas hostile à la raison d'Etat à condition que celle-ci restât respectueuse de la vérité scientifiquement établie. Ce qu'il n'admettait pas, c'est qu'au lieu de respecter la vérité et ensuite invoquer franchement la raison d'Etat contre la justice, l'Etat voulût faire passer pour une vérité un mensonge aussi flagrante que le «deux et deux font cinq». Ainsi s'est imposé chez lui, comme chez d'autres intellectuels, «le besoin de se rebiffer» contre une telle violation des principes de la raison *théorique* : d'où son engagement dreyfusiste. Notons également ici que ce motif d'engagement est purement rationnel et désintéressé et qu'il dérive directement de la fonction intellectuelle propre à ceux que Benda appelle ici «ces purs hommes de science».

Toutefois, en ce qui concerne Benda en particulier, il paraît que ce ne fut pas seulement sa sensibilité scientifique qui était offensée par le procès Dreyfus. Car, en maint endroit de ses écrits d'alors, on assiste à la révolte de sa sensibilité juridique contre le fait que la condamnation de Dreyfus avait été prononcée au mépris des formes juridiques. Par exemple, remarquons ce passage où, étant reproché par son interlocuteur d'être un sentimental, Eleuthère-Benda réplique en affectant un air cynique quelque peu complaisant :

— Pas le moins du monde, dit Eleuthère, je suis au contraire un égoïste. Si je réclame sa réhabilitation, ce n'est pas du tout par apitoiement sur ses souffrances d'homme soi-disant déshonoré, c'est parce qu'une condamnation non appuyée sur des preuves constitue une menace constante pour ma sécurité personnelle<sup>(30)</sup>.

C'est donc l'exigence du respect de la légalité qui constituait le deuxième motif pour lequel Benda a pris position en faveur de la

révision du procès Dreyfus. Ce motif d'engagement était-il «égoïste», comme le dit Eleuthère ? En tout cas, on reconnaîtra que mettre le doigt sur la violation des formes juridiques est un acte de critique intellectuelle qui, en soi, n'implique pas de jugement de valeur. A une autre page des *Dialogues à Byzance*, on voit ce porte-parole de Benda pousser la même exigence très loin ; mais, cette fois, il parle en prenant un point de vue qui n'a rien d' «égoïste» :

— En somme, étant donné qu'il n'existe aucune preuve contre Dreyfus et que, dès lors, un jour ou l'autre, sa réhabilitation sera imposée, *il est vraiment regrettable qu'il ne soit pas coupable* ; car, si nous devons convenir hélas ! qu'obtenir l'acquittement d'un innocent, c'est déjà l'indice d'une civilisation assez respectable, on nous accordera, certes, que faire acquitter, parce qu'il n'existe pas de preuves contre lui, un coupable et faire condamner ceux qui l'ont condamné, c'est le propre d'une civilisation bien autrement élevée<sup>(31)</sup>. [C'est nous qui avons souligné.]

Si l'on adopte le point de vue d'Eleuthère-Benda ici précisé, il ne s'agit plus du tout de sauver un innocent, ni même de faire reconnaître son innocence comme un fait avéré ; il s'agit de réclamer, au nom de la «civilisation» (celle de l'Etat de droit), la justice, c'est-à-dire le respect des droits de l'individu. A ce stade, le problème théorique de la légalité implique celui — *pratique* — du choix entre les valeurs morales antagonistes ; l'affaire Dreyfus judiciaire se transforme en une affaire politique. Mais, comme on l'a déjà signalé, Benda lui-même ne disait-il pas ailleurs qu' «être juste», c'était là «le luxe» que, «dans l'état actuel des rapports internationaux», la France ne pouvait pas et ne devait pas s'offrir ? En fait, dans ses textes foisonnants de l'époque ici en question,

Benda ne nous apparaît pas toujours cohérent : il lui arrivait aussi de ne point prendre au sérieux la menace militaire dont d'aucuns — parfois lui-même — disaient qu'elle pesait sur la patrie, et, par conséquent, de faire l'économie de l'interrogation concernant la nécessité de la défense nationale<sup>(32)</sup>. En pareil cas, Benda a volontiers amené le débat sur le terrain de la question des valeurs morales et y a défendu énergiquement les droits de l'individu contre ceux qui étaient prêts à les sacrifier aux intérêts de l'ordre social<sup>(33)</sup>. Aussi conviendrait-il de dire : le troisième motif d'engagement de Benda était l'exigence du respect des droits de l'individu ou, ce qui revient au même, la promotion de la justice en tant que conforme à l'Etat de droit.

Or, il est intéressant de voir par quel argument le futur auteur de *La Trahison de clercs* a milité pour la justice durant les années de l'affaire Dreyfus. Car, on l'a vu plus haut, Benda inscrivait alors l'idée de justice dans la positivité, et mesurait sa valeur en terme d'utilité. Au nom de quoi, dans ces conditions, pouvait-il promouvoir la justice telle qu'il l'entendait ? Naturellement, il ne pouvait le faire qu'au nom de l'utilité ; mais, seulement, en se référant explicitement à l'*Utilitarianism* de John Stuart Mille<sup>(34)</sup>, il l'a fait au nom de l'«utilité dernière» opposée à l'«utilité immédiate». En voici comment :

Ainsi, dans le cas théorique où il serait impossible de montrer à Dreyfus les preuves de son irréfutable culpabilité, l'acquitter et condamner ceux qui l'ont condamné, me semblent les solutions *conformes à l'intérêt social*. Il y a un groupe d'hommes qui, s'ils ne partagent pas cette opinion, lui feront au moins l'honneur de la discuter : ce sont (. . .) les hommes accessibles à la notion d'utilité dernière.

Quant à ceux qui ont uniquement la notion, ou plus

exactement le sentiment de l'utilité immédiate, ils doivent me tenir pour fou ou vendu à l'étranger. «Dreyfus était coupable ? On l'a condamné. C'est parfait.» Vous ne les ferez pas sortir de là. (. . .) Que le juge soit plus responsable que l'accusé ; que le fonctionnaire décoré et respecté soit plus à surveiller que le prévenu entre deux gendarmes ; qu'une fonction sociale soit digne d'occuper la pensée, de préférence à un cas particulier, voilà ce que vous ne ferez jamais entendre à ces touchants microcéphales. *Ce sont eux encore qui vous disent : «Si Dreyfus est innocent, je trouve injuste que, pour réhabiliter un homme, on bouleverse tout un pays, etc. . .»* Paroles irréfutables et tout à fait sincères dans la bouche de gens incapables de voir en un homme autre chose que l'individu, totalement étrangers à la notion de l'entité.<sup>(35)</sup> [C'est nous qui avons souligné. ]

La justice est ici mise en valeur, non pas comme un idéal abstrait et transcendant, mais dans la mesure ou, selon le critère de l' «utilité dernière», elle semblait être «conforme à l'intérêt social», autrement dit, utile à la société<sup>(36)</sup>. De même, si Benda soutenait qu'il fallait respecter les droits d'un individu quitte à «bouleverser» pour cela «tout un pays», ce n'est pas parce qu'il mettait la justice au-dessus de toute considération sociale, mais parce qu'il estimait que faire acte de justice, c'est en dernière analyse servir les intérêts de «l'entité» qu'était la société<sup>(37)</sup>. Ainsi on constate : dans l'argumentation du Benda des années 1898-1900 qui était plutôt un positiviste sociologisant, la justice n'était pas radicalement opposée à l'intérêt social ; alors qu'elle semblait l'être à l'intérêt national, et que, quant à la vérité, elle s'imposait comme irréductible et transcendante aussi bien à l'intérêt national qu'à l'intérêt social.

Était-ce pourquoi, sous la plume de Benda, contrairement à l'exigence du respect de la vérité, la promotion de la justice est alors souvent apparue comme un motif d'engagement, sinon «égoïste», du moins intéressé ? Dans l'article précité, où il a comparé la mobilisation des intellectuels dans l'affaire Dreyfus et leur relative indifférence devant la guerre sud-africaine, Benda a observé que la menace qui s'était fait sentir dans l'affaire Dreyfus était de nature à *intéresser* en particulier les intellectuels :

Or, dans l'affaire Dreyfus, sous quelle forme se présentait la force brutale ? Sous la forme du militarisme en temps de paix. Quelles en étaient les prétentions ? Rétablir la domination de la morale militaire et sacerdotale, c'est-à-dire exterminer le principe social des droits de l'homme et de la liberté d'examen. Il est clair que, si cette force avait réussi à triompher, l'homme réfléchi plus que tout autre en eût été meurtri : aussi a-t-il concentré sur elle tout son effort<sup>(38)</sup>.

Cependant, Benda était la plupart du temps loin de tenir pour intéressé, voire corporatiste, le combat des intellectuels pour la justice et contre «la morale militaire et sacerdotale». Bien plutôt, il voyait là «un conflit entre les êtres exclusivement sensibles à leurs intérêts immédiats d'une part, et d'autre part les hommes capables de concevoir les intérêts généraux de l'humanité<sup>(39)</sup>». Et, ayant observé que si, dans l'histoire de l'humanité, le premier groupe des êtres a toujours fini par l'emporter sur le second groupe, c'était parce que «les idées générales demeurent le plus souvent, chez ceux qui les conçoivent à l'état de simples formes intellectuelles, éclairantes, mais non pas motrices, impuissantes à susciter le sentiment, a plus forte raison l'action<sup>(40)</sup>», il a



remarqué que, dans l'affaire Dreyfus, le combat se développait dans des conditions toutes nouvelles :

. . . voici toute une phalange de gens qui, non seulement conçoivent des idées générales, mais chez qui ces idées déterminent des émotions correspondantes, qui, à leur tour, déterminent des actes, lesquels sont, la plupart du temps, directement opposés à l'intérêt immédiat de l'individu. Voici un lieutenant-colonel qui, par dévouement à une abstraction, brise sa carrière, accepte trois mois de détention ; un romancier qui affronte la sauvagerie des foules ; des milliers de jeunes hommes qui signent des protestations susceptibles de compromettre leur avenir, peut-être leur sécurité ; et voici qu'à la clarté de ce drame, l'humanité laisse apparaître l'un de ses attributs nouvellement formé et désormais indispensable à la vie sociale, je veux dire, — non pas l'intellectualisme, — mais la sensibilité intellectuelle<sup>(41)</sup>.

Et Benda de terminer son article sur cette phrase pleine d'émerveillement et d'optimisme : « Puisque la sensibilité intellectuelle a pour finalité certaine le bonheur de l'humanité, salut à son apparition !<sup>(42)</sup> »

Dotés de « la sensibilité intellectuelle », les intellectuels sont ainsi placés par Benda à l'avant-garde de l'humanité. Ceux qui, à en croire Benda, constituaient depuis toujours « un élément parasite et désagrégeant<sup>(43)</sup> » de la société à cause de leur singularité, et qui, de ce fait, étaient toujours plus ou moins obligés soit de quitter leur pays comme Descartes, Bayle, St-Evremond, soit d'y vivre comme des retraités solitaires, ceux-là sont donc descendus sur la place publique à

l'occasion de l'affaire Dreyfus. Dans un de ces articles écrits par Benda au temps de cette affaire<sup>(44)</sup>, on rencontre un personnage anonyme dont les propos semblent être le reflet amplifié tout à la fois de l'hésitation et de l'enthousiasme que Benda aurait lui-même éprouvés au moment où il a décidé de s'engager. Or, ce personnage se déclare convaincu de «la mission sociale de la vérité<sup>(45)</sup>» et affirme soutenir, au nom de «la religion intellectuelle» qui est «le rationalisme<sup>(46)</sup>», «la bataille de l'idée contre la couleur, de l'expérience contre la métaphore, de la justice contre la sentimentalité, de la logique contre l'éloquence», en un mot, celle du «positivisme» contre la «métaphysique<sup>(47)</sup>». Et, à la fin, en déclarant que «tout intellectuel contient en puissance un iconoclaste<sup>(48)</sup>», il défie les nationalistes : «Patrie contre patrie, (. . .) nous avons, nous aussi, notre tradition à suivre, nos morts à apaiser ! <sup>(49)</sup>»

Il est en effet certain que lors de l'affaire Dreyfus, les intellectuels sont entrés, *en tant que collectivité*, dans l'Histoire de France, voire dans celle de l'humanité. Etant lui-même un de ces intellectuels, Julien Benda — il avait 31 ans en 1898 — participa à ce phénomène. Est-il besoin de dire que, dès lors, le rôle des intellectuels, leur statut, leur comportement ont commencé à faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part de ce penseur ? En nous bornant ici aux années 1898-1900, nous avons essayé d'éclairer autant que faire se peut le point de départ de cette réflexion, qui s'était poursuivie jusqu'à l'élaboration de *La Trahison des clercs* (1927) et au-delà.

Pour finir, rappelons qu'au début de l'année 1898, dans son petit article qu'il apporta au *Siècle*, Benda désignait «les intellectuels» en ces termes : «les penseurs, les êtres sensibles surtout aux conceptions *abstraites*, aux beautés de la justice et de la vérité<sup>(50)</sup>» [C'est nous qui avons souligné] ; et qu'en outre, il y suggérait qu'ils n'avaient pas de

place dans la cité terrestre. Or, en dépouillant une série de longs articles qu'il a publiés dans *La Revue blanche* durant une période allant de la fin 1898 au début 1900, nous avons souvent vu Benda s'attacher à être, non point métaphysicien, mais positiviste et, en tant que tel, vouloir définir la justice comme une valeur *concrète*. Et, ce faisant, il décrivait parfois les intellectuels dreyfusistes comme hérauts d'une nouvelle ère de l'humanité qui progresse vers le bonheur. Ainsi, d'un côté, les valeurs dont le culte définit les intellectuels étaient des valeurs abstraites, c'est-à-dire transcendantes (surtout «la vérité»); mais d'un autre côté, elles étaient des valeurs plutôt concrètes, autrement dit, immanentes (surtout «la justice»). D'un côté, les intellectuels étaient des êtres qui vivent à part, et qui n'interviennent dans la cité que ponctuellement et pour remplir, tout au plus, une fonction critique; de l'autre côté, c'étaient eux les vrais dirigeants de la cité, parce que, principaux militants de la justice, ils étaient des éducateurs de la morale nouvelle. La pensée de Benda, dreyfusard, nous semble avoir oscillé entre ces deux types d'évaluations et de définitions.

## Conclusion

Selon le Julien Benda des années 1898-1900, les «intellectuels» étaient donc ceux qui, étant poussés par leur sensibilité scientifique, leur sensibilité juridique et par ce qu'il nommait «la sensibilité intellectuelle», se sont engagés collectivement pour la cause dreyfusiste. Et, Benda lui-même, malgré sa non-hostilité à l'égard de l'invocation franche de la raison d'État, était assurément de ces intellectuels. Ses motifs d'engagement étaient, on l'a vu, au nombre de trois : 1° l'exigence du respect de la vérité, 2° l'exigence du respect de la légalité, 3° la promotion de la justice qui consistait à réclamer le respect des droits de l'individu.

Or, se dresser contre le mensonge public qui se donnait pour la vérité était un acte rationnel et désintéressé, et qui dérivait directement de la fonction intellectuelle de l'homme de pensée ; quant à dénoncer la violation des formes juridiques, cela aussi pouvait s'expliquer comme un exercice de sa fonction intellectuelle ; mais, militer pour la justice supposait que l'intellectuel eût, en dehors de sa fonction intellectuelle, une fonction morale à exercer ; ce dont Benda n'était vraisemblablement pas tout-à-fait certain. De fait, dans ses écrits, tandis que Benda tenait pour incontestable le bien-fondé de l'intervention dreyfusiste des intellectuels sur la question de fait et sur la question de la légalité, son jugement oscillait entre le scepticisme et l'enthousiasme dès l'instant qu'il s'agissait de leur intervention également dreyfusiste sur la question — éminemment pratique — des valeurs morales. A cet égard, notons bien ceci : le plus souvent enfermé dans une pensée positiviste, il se trouvait dans l'impossibilité de valoriser la justice autrement qu'en terme d'utilité sociale ; ce qui avait pour conséquence de l'empêcher de prendre une position morale transcendante aux intérêts sociaux. De là, nous semble-t-il, une certaine incertitude qui subsistait dans la réflexion pourtant rigoureuse de Julien Benda en ce qui concerne le rôle et la statut des intellectuels dans la cité.

Quoi qu'il en soit, au terme de cette rapide traversée que nous avons effectuée dans les textes de Benda qui datent du temps de l'affaire Dreyfus, on conviendra que ce dernier était un dreyfusard atypique dans la mesure où aussi bien son analyse des enjeux de l'Affaire que ses motifs d'engagement étaient totalement dépourvus de sentimentalisme ou d'a priori moraliste, et étaient de part en part rationnellement argumentés<sup>(50)</sup>. Sans parler du grand intérêt qu'il y aurait désormais à suivre le long processus par lequel ce dreyfusard a

mûri jusqu'à devenir l'auteur de *La Trahison des clercs*, il serait instructif de confronter de façon systématique ce que nous avons découvert ici aux nombreuses observations rétrospectives qu'à propos de l'affaire Dreyfus, Benda avait lui-même déposées dans ses divers textes des années 1920, 30 et 40 : c'est là une tâche que nous réserverons à une autre occasion.

## NOTES

- (1) MASSIS, Henri : «L'Evolution de M. Julien Benda», *La Revue universelle*, 15 sept. 1922. Texte repris, sous le titre «Le Cas de M. Julien Benda, romancier et philosophe», dans MASSIS, Henri : *Jugements*, Paris, Plon, 1924, t. II, P. 221.
- (2) Benda a collaboré à cette revue du décembre 1898 au juillet 1902, et lui a donné au total vingt articles.
- (3) En effet, si nous nous proposons ici d'étudier Julien Benda tel qu'il était durant les années 1898-1900, c'est principalement parce qu'il était le future auteur de *La Trahison des clercs*. Mais, adoptant une approche chronologique, nous nous garderons en principe de considérer le Benda de ces années à partir de ce que nous savons du Benda de la fin des années 1920.
- (4) Nous ne sommes pas les premiers à nous pencher sur ces questions. Voici les études dont on pourrait dire qu'elles leur ont apporté une réponse ou un commencement de réponse : BOURQUIN, Constant, *Julien Benda ou le point de vue de Sirius*, Introduction de Jules de Gaultier, Paris, Ed. du Siècle, 1925 ; NIESS, Robert-J. : *Julien Benda*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1956 ; DOISY, Marcel : *Belphégor ou le clerc. Essai sur Julien Benda*, Paris, Dutilleul, 1960 ; SAROCCHI, Jean : *Julien Benda. Portrait d'un intellectuel*, Paris, Nizet, 1968 ; WATANABE, Kazutami : *Dreyfus jiken, Seiji taiken kara bungaku sôzô eno dôteï* [i.e. L'affaire Dreyfus. De l'expérience politique à la création littéraire], Tokyo, Chikuma-shobô, 1972. ; CHAMBAT, Pierre : *Julien Benda, 1867-1956*, 4 vols, non diffusé, Thèse de la Science politique, Paris I, 1976 ; Revach, Louis-Albert : *Julien Benda, un misanthrope juif dans la France de Maurras*, Paris, Plon, 1991 ; WINOCK, Michel : *le Siècle de intellectuels*, Paris, Ed. du Seuil, 1997.

On trouvera des informations substantielles ou des analyses intéressantes notamment dans les études ici mentionnées de K. Watanabe, de P. Chambat et de M. Winock. En particulier, l'explication de M. Winock qui porte sur la position idéologique de Benda au temps de l'affaire Dreyfus nous semble fort instructive ; toutefois, on regrettera que destinée à être un élément d'une grande synthèse historiographique, elle n'est guère fondée sur une analyse approfondie des textes de Benda qui datent des années 1898-1900.

- (5) Lors de l'affaire Dreyfus, ce journal républicain, très anglophile et hostile au socialisme, était dirigé par son directeur politique Yves Guyot. Il «fut, sous l'inspiration de Guyot, Joseph Reinach, Frédéric Buisson, Raoul Allier, Félix Pécaut, une sorte d'organe de la Ligue des Droits de l'Homme» (BALLANGER, C & GODECHU, J. : *Histoire générale de la presse française*, t.III : de 1871 à 1940, PUF, 1942, p. 357.)
- (6) BENDA, Julien : «Etats d'âmes», *Le Siècle*, 15 janv. 1898, p.1.
- (7) Ce fut la journaliste Sévrine qui a introduit Benda à *La Revue blanche*. Pour Sévrine, voir notamment LE GARREC, Evelyne : *Sévrine, une rebelle (1855-1929)* , Paris, Seuil, 1982.
- (8) CHAMBAT, Pierre : *Julien Benda, 1867-1956, op. cit.*, t. I, P. 40.
- (9) BENDA, Julien : «Journal d'un Byzantin», *La Revue blanche*, 15 mars 1899, p. 413. A propos du titre de cet article, Benda écrira plus tard : «. . . le général Mercier ayant déclaré qu'avec nos recherches sur la légalité de la condamnation nous ressemblions à ces déments de l'antique Byzance qui discutaient de la nature du Verbe quand le Turc était à leurs portes, je relevais fièrement le mot et intitulais mon premier article à la *Revue Blanche* : "Journal d'un byzantin"» (BENDA, Julien : *La Jeunesse d'un clerc*, Paris, Gallimard, 1936, pp. 194 -195.) Toutefois, son premier article à *La Revue blanche* n'est pas en fait ce «Journal d'un Byzantin» ; il s'intitulait «Notes d'un Byzantin» et a été publié dans le numéro datée du 15 décembre 1898.
- (10) *Ibid.*
- (11) *Ibid.*
- (12) *Ibid.*
- (13) *Ibid.*, p. 412.
- (14) *Ibid.*, p. 413.
- (15) Ce qui est vrai tout au long des années ici en question. Or, dans un ouvrage publié en 1936, en se souvenant de l'affaire Dreyfus, Benda a

écrit : «Ce qui s'élevait aussi en moi et m'abandonnera plus, c'était le culte du juste et du vrai en tant que valeurs *abstraites*, transcendantes aux intérêts du lieu et du moment ; c'était la certitude que l'attachement à ces valeurs *en tant qu'abstraites* est le fondement de la civilisation.» (BENDA, Julien : *La Jeunesse d'un clerc*, *op. cit.*, p. 197.) Ces propos ne s'accordent pas, du moins en ce qui concerne la façon d'évaluer le «juste», avec les textes de Benda qui datent du temps de l'affaire Dreyfus.

- (16) BENDA, Julien : «Journal d'un Byzantin», *op.cit.*, p. 413.
- (17) *Ibid.*, p. 413.
- (18) *Ibid.*, p. 414.
- (19) *Ibid.*, p. 416.
- (20) BENDA, Julien : «L'Affaire Dreyfus et le principe d'autorité», *La Revue blanche*, 1<sup>er</sup> oct. 1899.
- (21) Id. : *Dialogue à Byzance*, Paris, Ed. de la Revue blanche, 1900, p. 357, note en bas de page.
- (22) Ce qui a été ensuite à nouveau illustré à l'occasion de l'affaire Hervé. Lorsqu'en 1901, Gustave Hervé, professeur d'histoire à Auxerre, a été poursuivi pour un article dans lequel il préconisait de planter le drapeau dans le fumier, Péguy, par exemple, reproduisait dans ses *Cahiers* ses articles signés «sans patrie». Non qu'il approuvait le langage d'Hervé, mais il n'admettait pas qu'on lui fit un procès d'opinion (Cf. FRAISSE, Simone : *Péguy*, Paris, Ed. du Seuil, 1979, p. 59.) La réaction de Benda fut tout autre. Ayant trouvé trop clément le châtement — «retrait d'emploi» — qui avait été décidé au procès, il a publié son avis selon lequel, dès lors que la «Société» avait «été attaquée dans un des ses principes vitaux (l'idée de patrie)», au lieu d'être séduite par l'idéalisme de «la Liberté de la Pensée», elle aurait dû riposter instinctivement «par les actes les plus pratiques et les plus contingents». (BENDA, Julien : «A propos de l'affaire d'Hervé», *La Revue blanche*, 15 déc. 1901.)
- (23) WINOCK, Michel : *le Siècle des intellectuels*, *op. cit.*, p.198.
- (24) On sait que c'était au cours de l'affaire Dreyfus que le terme d'«intellectuels» comme substantif a été définitivement mis en circulation. Sous la plume de Benda, il est apparu pour la première fois le 15 mars 1899. Il était alors mis entre guillemets et accompagné des mots suivants : «simple notation abrégative qui m'épargne la

- transcription d'une suite de noms propres» (BENDA, Julien : «Journal d'un Byzantin», *op. cit.*, p. 404.)
- (25) BENDA, Julien : *Dialogue à Byzance*, *op. cit.*
- (26) *Ibid.*, p. 310.
- (27) *Ibid.*, pp. 310-311.
- (28) Pourtant, Louis-Albert Revach, l'auteur d'une monographie relativement récente (*Julien Benda, un misanthrope juif dans la France de Maurras*, Paris, Plon, 1991), a tenté d'expliquer, dans cette étude prétendument sociopsychanalytique, la vie entière de Benda par sa judéité, en soutenant qu'il était, en définitive, un juif honteux. Plus récemment encore, chargé d'écrire un article consacré à Benda pour un gros ouvrage collectif portant sur l'affaire Dreyfus (DROUIN, Michel [sous la direction de] : *L'Affaire Dreyfus de A à Z*, Paris, Flammarion, 1994), il a cru bon de terminer son article par une affirmation péremptoire selon laquelle si, lors de ladite affaire, Benda avait choisi le camp dreyfusiste, c'était tout simplement parce qu'il n'avait pas vraiment le choix : il était juif». Tout cela nous rend songeur.
- (29) BENDA, Julien : «A propos de la guerre sud-africaine», *La Revue blanche*, 1<sup>er</sup> mars 1900, p. 324.
- (30) Id. : *Dialogue à Byzance*, *op. cit.* p.2.
- (31) *Ibid.*, p. 40.
- (32) Benda écrira en 1936 : «Je sentais fort bien le tort que nous [les dreyfusistes] portions au social, mais aucunement le danger que, suivant eux [les antidreyfusistes], nous acceptions de faire courir à la France. Nous étions sincèrement persuadés en 1898, que l'ère des guerres était close (. . .), et que les antidreyfusistes n'agitaient le spectre d'une guerre franco-allemande que pour les besoins de leur passion. etc.» (*La Jeunesse d'un clerc*, *op. cit.*, p. 203.)
- (33) Qu'on songe, par exemple, aux arguments d'un Charles Maurras qui répétait inlassablement : «si l'on conçoit à la rigueur des sociétés sans justice, on ne conçoit pas de justice sans société» (*Action française*, 1<sup>er</sup> nov. 1900.)
- (34) BENDA, Julien : «Notes d'un Byzantin», *op. cit.*, pp.613.
- (35) *Ibid.*, pp. 615-616.
- (36) Pourtant, dans un des articles de Benda publiés en 1935 par *la Nouvelle revue française*, on peut lire : «La seule attitude cohérente, pour le dreyfusiste non révolutionnaire, était de dire : Je mets la justice



au-dessus de tout et, *la mort dans l'âme*, j'accepte les conséquences politiques inéluctables de mon acte de justice» [C'est Benda qui a souligné.] («Regards sur le monde passé», *La Nouvelle Revue française*, sept. 1935, p. 423.) S'il avait relu ses propres textes du temps de l'Affaire, Benda aurait dû reconnaître qu'en tant que dreyfusiste, son attitude d'il y avait alors trente-six ans n'avait pas été très «cohérente». . .

- (37) Beaucoup plus tard, Benda avoua qu'il n'était pas très «ardent pour répondre à cette question, *que je trouve toujours gênante* ; "Est-il juste que, pour le droit d'un seul, on trouble toute une nation ?"» [C'est nous qui avons souligné] (*La Jeunesse d'un clerc*, *op. cit.*, p. 203., p. 198.)
- (38) BENDA, Julien : «A propos de la guerre sud-africaine», *op. cit.*, p. 325.
- (39) BENDA, Julien : «Notes d'un Byzantin», *op. cit.*, p. 616.
- (40) *Ibid.*
- (41) *Ibid.*
- (42) *Ibid.*, p. 617.
- (43) BENDA, Julien : «Journal d'un Byzantin», *op. cit.*, p. 417.
- (44) *Ibid.*
- (45) *Ibid.*, p. 419.
- (46) *Ibid.*, p. 421.
- (47) *Ibid.*, p. 419.
- (48) *Ibid.*, p. 420.
- (49) *Ibid.*
- (50) BENDA, Julien : «Etats d'âmes», *op. cit.*, p. 1.
- (51) Mais la rationalité rigoureuse d'une pensée n'exclut, chez celui qui la nourrit, ni le sentiment ni la passion. C'est Sévrine qui s'est souvenue en 1912 du cri de détresse que Benda avait lancé à côté d'elle, à Rennes, le 9 septembre, le jour où Dreyfus avait été a nouveau condamné par le Conseil de guerre :

(. . .) oui, cela ne s'oublie pas !

Ni davantage le cri de détresse que poussa Benda en s'abattant, sanglotant, à Rennes, sur mon épaule maternelle, au soir d'un verdict affreux.

— Ce n'est pas fini ! Ce n'est pas fini ! Allons-nous donc perdre à cela toute notre jeunesse ! (SEVRINE : «Julien Benda», *Gil Blas*, 1<sup>er</sup> déc. 1912, p. 1.)